Contentieux

Droit de la procédure civile

1 jour (7h00) | ★★★★½ 4,6/5 | JUR-8920210 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 245 € ht

Formations Compétences Métier › Juridique › Contentieux

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

Maîtriser le fonctionnement du nouveau tribunal judiciaire
Intégrer les évolutions concernant le formalisme
Faire le point sur les nouvelles règles procédurales et le renforcement des sanctions

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Pour les sessions en distanciel, notre Direction Innovation a modélisé une matrice pédagogique adaptée pour permettre un apprentissage et un ancrage mémoriel optimisés.
Cette matrice prévoit une alternance de temps de connexion en groupe et de séquences de déconnexion pour des travaux de mise en pratique individuels.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur votre espace apprenant.
Retrouvez également des ressources complémentaires ainsi que les quiz amont/aval sur notre plateforme dédiée.

Prérequis

Être concerné par la réforme de la procédure civile et ses conséquences dans sa pratique

Public concerné

Directeurs juridiques, juristes et leurs collaborateurs
Avocats, notaires, juristes et conseils
Gestionnaires de contrats d'assurance

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Maîtriser la compétence du nouveau tribunal judiciaire

- Cerner la compétence du tribunal judiciaire et du juge des contentieux de la protection
- Identifier les nouvelles règles applicables au règlement des problèmes de compétence

Étude de cas : analyse et présentation synthétique de la nouvelle organisation
et des compétences

Intégrer les nouveautés en matière de saisine du tribunal judiciaire

Assigner et saisir le tribunal judiciaire
Étude de cas : points de vigilance à avoir sur les mentions obligatoires de l'acte introductif, les délais de comparution, les modalités de remise de l'assignation
Cerner les nouvelles règles de forme applicables aux conclusions à peine d'irrecevabilité des demandes
Le nouveau portail du justiciable
Partage d'expériences : échange sur les points d'attention sur les pièges à éviter

L'extension de la représentation obligatoire devant le tribunal judiciaire et le tribunal de commerce

Quel est le champ d'application de la règle de la représentation obligatoire devant le tribunal judiciaire ?
Quelles sont les procédures concernées ?
Quel est le champ d'application de la règle de la représentation obligatoire devant le tribunal de commerce ?
Quid de la postulation s'agissant des procédures devant le tribunal de commerce ?
Comment se constituer dans les procédures orales ?

Mise en état et fin de non-recevoir

Juger quand les soulever en temps utile à peine d'irrecevabilité

Alignement du régime des fins de non-recevoir sur celui des exceptions de procédure
Parallélisme des compétences du juge de la mise en état et du conseiller de la mise en état
Quelles sont les difficultés de mise en œuvre de la nouvelle règle ?
Quels nouveaux réflexes adopter devant la sanction de l'irrecevabilité ?
Problématiques concrètes prévisibles : étude de cas

Extension et actualité des modes alternatifs de règlement des conflits (MARC)

Le recours à la procédure participative est-il obligatoire ?
Quel est l'objet de l'audience d'orientation ?
Quels effets du recours à la procédure participative sur la prescription ?
Quels effets du recours à la procédure participative sur l'instance ?
Quels sont les avantages et inconvénients de la procédure participative ?
En pratique, procédure participative de mise en état : bonne ou mauvaise idée ?
Dans quels cas s'applique l'obligation de recours préalable à un mode alternatif de règlement des différends (MARC) ?
Actualité en matière de médiation

Principe de l'exécution provisoire de droit des décisions : nouveaux réflexes à acquérir

Quel est le champ d'application du nouveau principe de l'exécution provisoire de droit ?
Dans quels cas l'exécution provisoire de droit est-elle absolue ?
Quelles sont les exceptions légales au principe de l'exécution provisoire ?
Comment et à quelles conditions obtenir du juge qu'il écarte l'exécution provisoire ?
Comment obtenir l'arrêt de l'exécution provisoire ?
Comment obtenir le rétablissement de l'exécution provisoire qui a été écartée ?
Quelle sanction du défaut d'exécution ?
Quels sont les bons réflexes à adopter ?
Point de vigilance : une mauvaise stratégie en première instance peut avoir des conséquences irréparables
Conseils pratiques et étude de cas

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d’évaluation des acquis

- En cours de formation, par des exercices pratiques
- Et, en fin de formation, par un questionnaire d'auto-évaluation

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.